



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

alcoolisme

Question écrite n° 59628

Texte de la question

M. Renaud Muselier * appelle l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur les menaces qui pèsent sur les actions décentralisées de prévention de l'alcoolisme. En effet, le ministère de la santé, dans le projet de loi de finances pour 2001, a supprimé les crédits inscrits au chapitre 47-17, article 40, et affectés au financement de ces actions décentralisées. Il comptait sur la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés pour en assurer le financement sur son Fonds national de prévention, d'éducation, d'interventions sanitaires (FNPEIS). Or, le conseil d'administration de la CNAMTS, lors de sa séance du 19 décembre 2000, s'y est refusé. Le dispositif de prévention de l'alcoolisme se trouve donc menacé dans son existence même. En conséquence, il lui demande de faire connaître ses intentions à ce sujet.

Texte de la réponse

Les associations de prévention de l'alcoolisme, initialement financées sur des crédits d'Etat, sont financées à compter du 1er janvier 2001 par le Fonds national de prévention, d'éducation et d'information sanitaire (FNPEIS) géré par la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS), au terme d'un avenant à la convention d'objectifs et de gestion (COG) la liant à l'Etat. Le ministre délégué à la santé s'est attaché, compte tenu de ce transfert, à ce que les subventions aux associations puissent être versées le plus rapidement possible afin de permettre aux structures, qui constituent un moyen d'action essentiel dans le dispositif de lutte contre l'alcoolisme, de poursuivre leur mission dans des conditions normales. Le Conseil d'administration de la CNAMTS du 10 avril 2001 a voté l'avenant susmentionné. En conséquence, les difficultés évoquées sont désormais applanies. Les associations vont donc être très rapidement destinataires des subventions 2001.

Données clés

Auteur : [M. Renaud Muselier](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59628

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 avril 2001, page 1917

Réponse publiée le : 4 juin 2001, page 3306